

Marie-Claude MIGNON

Expert-Comptable diplômée

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Hauts de France

Commissaire aux comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
rattachée à la CRCC des Hauts-De-France

FONDS DE DOTATION SOLFA

Siège Social : 96 rue Brûle Maison
59 000 LILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation SOLFA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation SOLFA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assurée que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation SOLFA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à TOURCOING, le 30 Mars 2026

La Commissaire aux comptes
Inscrite sur la liste Nationale des
Commissaires aux Comptes rattachée à la
CRCC des hauts de France
Marie-Claude MIGNON



ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre cet établissement les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du CASF

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2025	31/12/2024
		Durée 12 mois	12 mois
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds associatifs sans droit de reprise		297 996,85	149 267,72
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Dons et legs			
Subventions d'investissement sur biens renouvelables			
Réserves			
Excédents affectés à l'investissement			
Réserves de compensation			
Excédents affectés à la couverture besoin fonds roulement			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)			
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs			
Résultat sous contrôle tiers financeurs			
Dépenses non opposables aux tiers financeurs			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Couverture du besoin en fonds de roulemen			
Amortissements dérogatoires et prov renouvellement immobilisation:			
Réserves des plus-values nettes d'actif			
Immobilisations grevées de droits			
TOTAL I		297 996,85	149 267,72
Comptes de liaison			
Comptes de liaison			
Comptes de liaison			
TOTAL II			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Provisions pour charges			
Fonds dédiés			
Fonds dédiés			
TOTAL III			
Dettes (3)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Redevables créditeurs			
Dettes fournisseurs et acomptes rattachés (4)		294 972,68	391 550,48
Dettes sociales et fiscales			4 326,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (5)			
TOTAL IV		294 972,68	395 876,48
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance			
Ecart de conversion (passif)			
Ecart de conversion (passif)			
TOTAL V			
TOTAL GENERAL		592 969,53	545 144,20

(1) Dont compte 1205 : et compte 1295 : résultats sous gestion contrôlée
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) En particulier : cautions versés par les rédisents à leur entrée dans l'établissement
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an : dettes fournisseurs et comptes rattachés
(5) Dont fonds des majeurs protégés

Compte de résultat

FOND DE DOTATION DE SOLFA/ADMINISTRATION FONDS DE DOTATION 01/01/2025 au 31/12/2025

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)						
Production vendue (services)						
Chiffre d'affaire						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises/prov. & amort, transf. de charge						
Autres produits	726 971,38	100,00	613 907,10	100,00	113 064,28	18,42
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	726 971,38	100,00	613 907,10	100,00	113 064,28	18,42
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres	112 555,55	15,48	68 360,94	11,14	44 194,61	64,65
Autres achats et charges externes			5 513,33	0,90	-5 513,33	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés			26 962,57	4,39	-26 962,57	-100,00
Salaires et traitements			15 603,11	2,54	-15 603,11	-100,00
Charges sociales						
Dotations						
Autres charges	614 415,83	84,52	511 165,81	83,26	103 250,02	20,20
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	726 971,38	100,00	627 605,76	102,23	99 365,62	15,83
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-13 698,66	-2,23	13 698,66	-100,00
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN						
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés			18 024,66	2,94	-18 024,66	-100,00
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V			18 024,66	2,94	-18 024,66	-100,00
Charges financières						
Charges financières						
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI						
RESULTATS FINANCIERS			18 024,66	2,94	-18 024,66	-100,00
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS			4 326,00	0,70	-4 326,00	-100,00
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion						
Sur opération en capital						
Reprises/provisions et transfert de char						
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII						
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion						
Sur opération en capital						
Dotations aux amortissements et aux prov.						
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices			4 326,00	0,70	-4 326,00	-100,00
TOTAL X			4 326,00	0,70	-4 326,00	-100,00
PRODUITS	726 971,38	100,00	631 931,76	102,94	95 039,62	15,04
CHARGES	726 971,38	100,00	631 931,76	102,94	95 039,62	15,04
SOLDE INTERMÉDIAIRE						
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
TOTAL XI						
EXCÉDENT OU DÉFICIT						

Compte de résultat

FOND DE DOTATION DE SOLFA/ADMINISTRATION FONDS DE DOTATION 01/01/2025 au 31/12/2025

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
CONTRIBUTIONS							
CONTRIBUTIONS							

FONDS DE DOTATION DE SOLFA

Règles et méthodes comptables

Article 140 de la loi n°2008-776 du 04/08/2008 de modernisation de l'économie
Décret n° 2009-158 du 11/02/2009
Règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général
Règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
Décret n° 2019-504 du 22/05/2019
Première application du règlement ANC n°2022-06
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément au règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi qu'aux dispositions applicables aux fonds de dotation prévues par le règlement CRC n° 2008-12 du 17 mai 2008, pour celles demeurant en vigueur
La première application de ce règlement a conduit à une évolution de la présentation des états financiers ainsi qu'à des reclassements de certains postes du bilan et du compte de résultat afin de la rendre conformes aux nouvelles dispositions. Ces reclassements sont sans incidence sur le résultat de l'exercice, les fonds propres et la situation financière du fonds de dotation

ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Annexes au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 439 843,95 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de :

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15 avril 2026 par le Conseil d'Administration du Fonds de Dotation

Faits caractéristiques de l'exercice :

NEANT

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives
Sauf mentions, les montants sont exprimés en euros

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions de 20 à 50 ans linéaires
- Agencements Installations 10 ans linéaires
- Matériels et outillages 5 ans linéaires
- Matériels de transport 5 ans linéaires
- Matériels de bureau et informatique 3 ans linéaires
- Mobilier de bureau 5 ans linéaires
- Autres 5 ans linéaires

Provision Indemnités de Départ à la Retraite

NEANT

Autres Provisions

NEANT

Contributions volontaires en nature et en compétences

Contributions volontaires en nature : Evaluées par les soins du mécène

Contributions volontaires en compétence : Au titre de l'année 2025, la répartition des dons s'établit comme suit :

Numéraires	726 970 € *
Nature	48 049 €
Compétence	0 €
Total	775 019 €

Immobilisations

FOND DE DOTATION DE SOLFA/ADMINISTRATION FONDS DE DOTATION Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement			
Autres postes d' immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install générales, agenc. et aménag. des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Install générales, agenc. et aménag. divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 887.59		
Emballage récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	1 887.59		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Immobilisations financières			
Total Général	1 887.59		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de				
Autres postes d' immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install générales, agenc. et aménag. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Install générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 887.59		
Emballage récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		1 887.59		
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
Total Général		1 887.59		

Amortissements

FOND DE DOTATION DE SOLFA/ADMINISTRATION FONDS DE DOTATION Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement				
Autres postes d' immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 887.59		1 887.59	
Emballages récup et divers				
Immobilisations corporelles	1 887.59		1 887.59	
Total Général	1 887.59		1 887.59	

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développement					
Autres postes d' immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Construction sur sol d'autrui					
Const. Inst. générales, agencements, aménagement					
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres Inst. générales, agencements, aménagement					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récup et divers					
Immobilisations corporelles					
Total Général					

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Créances et Dettes

FOND DE DOTATION DE SOLFA/ADMINISTRATION FONDS DE DOTATION Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts			
Etat, créances diverses			
Groupes et associés	85 912.83	85 912.83	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
Total général	85 912.83	85 912.83	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	294 972.68	294 972.68		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés				
Autres Dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total général	294 972.68	294 972.68		
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

Provisions

FOND DE DOTATION DE SOLFA/ADMINISTRATION FONDS DE DOTATION Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charge sociales, fiscales sur congés à				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges				
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation				
Total Général				
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence				